



Assemblée générale

Distr. générale
13 janvier 2012

Soixante-sixième session
Point 169 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/66/485)]

66/110. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables,

1. *Décide* d'inviter l'Agence internationale pour les énergies renouvelables à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*82^e séance plénière
9 décembre 2011*

